

Protéger les droits de l'enfant avec la Charte des droits fondamentaux

Atelier thématique 3:

Luxembourg, mercredi 25 juin 2025, 08h45 – 12h45

Organisée par l'IEAP Luxembourg - Centre européen de la magistrature et des professions juridiques

Lieu: Novotel Luxembourg Kirchberg - 6, Rue du Fort Niedergrünwald, L-2226 Luxembourg

Grant Agreement 101142920 — CHARTER UP — CERV-2023-CHAR-LITI — Upgrading fundamental rights know-how for Luxembourg

Programme

Le public cible de Charter Up : les professionnels des droits humains au Luxembourg

Le projet vise à **outiller et à accompagner les praticiens pour mobiliser la Charte des droits fondamentaux dans toutes les affaires où elle peut être pertinente**. Les avocats et les personnels des ONG et des institutions de défense des droits humains sont conviés à nos formations, complémentaires des autres éléments du projet (notamment le Charter Checkpoint, permanence juridique assurée par Passerell, ainsi qu'une newsletter et une base de données de jurisprudence sur la Charte).

Les ateliers thématiques Charter Up

Les ateliers complètent deux séminaires plus généraux sur les principes et les outils de mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux (ces deux séminaires ont déjà été dispensés en 2024 et en 2025).

Chaque atelier porte sur l'une des quatre **thématiques prioritaires du projet : égalité et non-discrimination, asile, droits de l'enfant et protection des données**.

Un atelier peut être suivi même si les séminaires n'ont pas été suivis, en revanche pour les inscriptions aux ateliers la priorité sera donnée aux personnes qui ont suivi les séminaires.

L'atelier sur les droits de l'enfant commencera par une brève présentation sur les outils de protection des droits de l'enfant en droit de l'Union, en mettant l'accent sur l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux. Puis nous explorerons deux « **angles d'attaque** » pour mobiliser la Charte dans des affaires concernant les enfants au Luxembourg.



Méthodologie

Chaque atelier dure une demi-journée et rassemble un petit groupe (20 personnes maximum) autour de **cas pratiques inspirés d'affaires réelles**.

Les ateliers seront animés par deux ou trois formateurs. Les présentations ménageront du temps pour les discussions de cas concrets et pour des échanges entre participants.

EIPA Luxembourg – European Centre for Judges and Lawyers

Dr. Catherine Warin, Experte en droit de l'Union et droits humains, c.warin@eipa.eu

Anke Vandereet, Directrice adjointe - Responsable juridique chez Passerell, anke.vandereet@passerell.lu

Dr. Carlos Santalo Goris, Expert en droit de l'Union, c.santalogoris@eipa.eu

Elisa Dolci, Project Management Officer, e.dolci@eipa.eu

Ana Pacu, Senior Project Officer, a.pacu@eipa.eu



25 juin 2025

- 08.45 Accueil des participants**
Catherine Warin, Carlos Santalo Goris et Anke Vandereet
- 09.00 Mot de bienvenue et introduction**
- 09.15 Les droits de l'enfant en droit de l'Union : principes et développements récents**
Bref historique des droits de l'enfant en droit de l'Union, pertinence et impact de la Charte dans le domaine, derniers développements et implications pour le Luxembourg.
- 10.15 Pause**
- 10.30 Angle d'attaque 1 : mobiliser la Charte pour les enfants exilés**
Les juridictions luxembourgeoises ont longtemps été réticentes à mobiliser les droits de l'enfant en matière d'asile et d'immigration. Ces dernières années, la CJUE a cependant rendu de nombreux arrêts rappelant que l'article 24 de la Charte s'applique pleinement dans ces matières. Ceci amène une inflexion dans la jurisprudence luxembourgeoise, dont nous discuterons en nous concentrant sur des affaires récentes.
- 11.30 Pause**
- 11.45 Angle d'attaque 2 : mobiliser la Charte en droit de la famille**
Le droit de l'Union régit de façon désormais très détaillée la coopération judiciaire en matière civile, avec des implications concrètes pour les affaires de droit de la famille comportant des éléments transfrontaliers. Nous verrons comment la jurisprudence de la CJUE sur l'article 24 de la Charte peut être mobilisée pour protéger les intérêts des enfants dans ce type de dossier, fréquent au Luxembourg.
- 12.45 Conclusions**
- 13.00 Fin du séminaire**
- 13.15 Déjeuner pour les participants et les orateurs**

